

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRAVELINES</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>
SERVICE
<b>POLICE MUNICIPALE</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026PERM007

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

6.1 Police Municipale

**ABROGATION DE L'ARRETE RELATIF AU STATIONNEMENT  
« ZONE DE LIVRAISON n° 32 rue de Calais »**

Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, Titre III du livre 1<sup>er</sup> des premières et deuxième partie,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-25, R 411-26, R 417-8 et R 417-10,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune.

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de réserver un emplacement de stationnement pour les livraisons au n° 32 rue de CALAIS. (Boulangerie PENET)

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°2011 PERM 0032 concernant la réservation d'une place de stationnement pour les livraisons au n° 32 rue de CALAIS, est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions habituelles pour permettre son application.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de Police de GRAVELINES, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la diffusion du présent arrêté.

**DESTINATAIRES :**

M. le Premier Adjoint au Maire,  
M. l'Adjoint au Maire Délégué à la Sécurité et à la Tranquillité Publique,  
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES,  
M. le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES,  
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES,  
M. le Conseiller Municipal délégué à la circulation et au stationnement de Gravelines,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES,  
M. le Responsable de la Société de transport Keolis.

Fait à Gravelines, le 10 AVR. 2020

Le Maire,



Bertrand RINGOT